

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

À la session extraordinaire « BUDGET » du Conseil Municipal tenue le 14 décembre 2020 à 20h03, à laquelle sont présents par téléconférence Mesdames les conseillères Patricia McCollough, Margaret Lefebvre-Macey, Messieurs les conseillers Bernard Carey, et par vidéoconférence Messieurs les conseillers François Cusson, Éric Bissonnette siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Gravel présent par vidéoconférence et formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

M. Pierre Bell, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Également 6 citoyens assistent à la séance

Cette séance se tient par téléconférence

1. OUVERTURE DE LA SESSION

RÉSOLUTION 220-12-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough

ET RÉSOLU QUE la session soit ouverte à 19h34 par le président du Conseil.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 221-12-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté ;

ADOPTÉ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. CORRESPONDANCE
4. ADMINISTRATION
 - 4.1 Adoption du Plan Triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023
 - 4.2 Adoption du budget 2021
 - 4.3 Adoption du règlement 348-20 concernant le taux d'imposition des taxes et tarifs pour l'année 2021 et le paiement en lieu de taxes d'une société de l'état
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE, CIVILE ET INCENDIE
6. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMEN.
7. VOIRiE – TRAVAUX PUBLICS
8. LOISIR CULTURE ET PATRIMOINE
9. VARIA
10. Période de questions.
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

* * * * *

3. **CORRESPONDANCE**

4. **ADMINISTRATION**

4.1 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2021-2023
RÉSOLUTION 222-12-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette, appuyé par
Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey
ET RÉSOLU D'ADOPTER le Plan Triennal d'Immobilisation.

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2021-2023				
		2021	2022	2023
ADMINISTRATION				
	1. Mise à jour informatique	\$10 000		
VOIRIE				
	2. Tracteur à gazon	\$10 000		
	3. Achat d'une remorque	\$10 000		
INFRASTRUCTURE				
	4. Déplacement de poteau électrique	\$20 000		
	- des Sources			
	5. Mise à niveau - Éclairage de rue	\$10 000		
	6. Télémétrie	\$2 000		
	7. TECQ 2019-2023		\$600 000	\$100 000
TOTAUX		\$62 000	\$600 000	\$100 000

ADOPTÉ

4.2 ADOPTION DU BUDGET 2021
RÉSOLUTION 223-12-2020

Le maire et le directeur général font la présentation aux citoyens du budget préparé par le conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé par
Madame la conseillère Patricia McCollough
ET RÉSOLU QUE le budget suivant soit et est approuvé pour l'année 2021;

<u>REVENUS</u>	
Taxe foncière générale	399 265
Taxe foncière service de police	71 159
Taxe ordures	40 263
Taxe incendie	48 711
Taxe d'eau	23 205
Taxe des égouts	34 200
Taxe vidange fosses septiques	12 206
Paiement pour la dette	35 219
Taxe Premiers Répondants	15 725
Intérêts sur placements	5 000
Subventions de sources locales	72 850
Transferts du Gouvernement	50 858
Affectation	<u>142 520</u>
Total revenus	951 181

DÉPENSES

Administration générale	272 213
Sécurité publique	71 054
Sécurité Incendie et civile	68 016
Transport et voirie	169 750
Hygiène du milieu	136 161
Urbanisme	41 105
Loisirs et culture	28 300
Frais de financement	35 482
Immobilisation	<u>129 100</u>

Total dépenses opérationnelles 951 181

ADOPTÉ

4.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT 348-20 CONCERNANT LE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2021 ET LE PAIEMENT EN LIEU DE TAXES D'UNE SOCIÉTÉ DE L'ÉTAT RÉSOLUTION 224-12-2020

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 décembre 2020 concernant le taux d'imposition des taxes foncières et des tarifs pour l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough

ET RÉSOLU QU'il est par le présent règlement ordonné, statué et décrété les taux d'imposition des taxes foncières et tarifs pour l'année 2021, tel que tenu au bureau municipal.

ET RÉSOLU QU'il est par le présent règlement ordonné, statué et décrété qu'en vertu de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une compensation pour services municipaux de MILLE SEPT CENTS dollars (1 700\$) est imposée pour l'exercice financier 2021 à l'égard d'un immeuble qui appartient à une société d'état.

ADOPTÉ

9. VARIA

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens posent des questions aux élu(e)s sur différents sujets.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 225-12-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Madame Margaret Lefebvre-Macey

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h38

ADOPTÉ

+Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

RATIFICATION

Pierre Bell
Directeur général

Guy Gravel
Maire